CONTRAINTES PHYSIQUES

Pour Qui?

Tout salarié dont l'activité comporte des manutentions manuelles.

Objectifs?

La formation, essentiellement pratique, porte sur:

- Les instructions sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles (poids de la charge, centre de gravité)
- > Se prémunir contre les troubles musculo squelettiques (TMS)

Quand?

Au moment de l'embauche ou suite à un changement d'activité.

Durée?

Non définie par la réglementation*

Durée pratiquée par les OF : Encadrement - 0,5 à 2 j Opérateur - 2h

* Sauf si formation PRAP: 14 heures

Par qui?



Par l'employeur s'il dispose des compétences nécessaires ou un organisme de formation (OF).

*Sauf si formation PRAP : organisme de formation habilité

Recyclage?

Oui

La formation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire.

*Sauf si formation PRAP: Renouvellement tous les 2 ans (1jour)

Sanction de stage?

Non*

* Sauf si formation PRAP: Certificat d'acteur PRAP

Référence réglementaire

Article R. 4541-8 du Code du travail

Référentiel technique

INRS: « Dispositif global de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique" 2017

A NOTER

La formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique), est recommandée pour répondre à cette exigence réglementaire. Elle s'adresse aux salariés qui ont dans leur activité une part importante d'activité physique (manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures contraignantes...).

La formation est dispensée par un formateur PRAP certifié, sur une durée de 14 heures. La formation permet d'obtenir un certificat d'acteur PRAP valable 2 ans.





